



LICENCE A.E.S.

Livret des études

Année universitaire 2026-2027

CONTACTS

Responsable pédagogique

Vincent LIGNON

Bureau CM-D305, 3^{ème} étage du
bâtiment Delacroix

vincent.lignon@univ-perp.fr

Directrice des études

Cynthia ROCHE

Bureau CM-D305, 3^{ème} étage du
bâtiment Delacroix

cynthia.roche@univ-perp.fr

Secrétariat de la licence

Marie-Christine RIUS

campus.mailly@univ-perp.fr

Accueil général

- Bâtiment A (Couvent Saint-Sauveur) - Rez-de-chaussée
- Du lundi au vendredi
 > 8h -12h et 13h30 -17h
- Tél : 04 30 19 81 21



CONTENU

Préambule.....	p. 4
Objectifs de la formation	p. 5
Programme des enseignements de la Licence A.E.S.	
Semestre 1	p. 6
Semestre 2	p. 7
Semestre 3	p. 8
Semestre 4	p. 9
Semestre 5	p. 10
Semestre 6.....	p. 11
Règlement des études et des examens	p. 12
Règlement du stage professionnel obligatoire	p. 17
Valorisation de l'engagement étudiant	p. 18
Résumés des enseignements de la licence A.E.S.	p. 20



PRÉAMBULE

La Faculté des Sciences Juridiques et Économiques de l'Université Via Domitia dispense une offre de formation complète allant des Licences aux Masters 1 et 2, parcours professionnel ou recherche, dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion.

Le Département d'Administration Économique et Sociale (A.E.S) est l'une des composantes de cette Faculté dont l'offre d'enseignement est conçue autour des deux domaines de la Faculté : le droit et l'économie-gestion.

La licence Administration Economique et Sociale de la faculté des Sciences Juridiques et Économiques de l'UPVD propose ainsi une formation pluridisciplinaire pour permettre l'accès aux métiers des administrations publiques comme à ceux de l'entreprise. Elle offre l'acquisition de compétences en droit privé, droit public, économie, gestion et sciences politiques.

Ces compétences sont articulées entre elles afin d'être complémentaires. Elles sont organisées sur les trois années de manière progressive : la première année fournit un socle de connaissances fondamentales initiant les étudiants aux différents champs couverts par la licence ; la deuxième année vise à les approfondir ; la troisième année propose plusieurs spectres de spécialisations dans les différentes disciplines.

Chacun des six semestres de la licence comporte une Unité de compétences disciplinaires (droit public, droit des affaires, économie et gestion), une Unité de compétences spécifiques (culture et l'environnement juridique, politique et économique ainsi que des pré-spécialisation par des choix d'options pour une pré-orientation en Master), une Unité de compétences transversales consacrée aux langues et enfin une Unité de compétences visant à accompagner l'étudiant dans son insertion professionnelle future. Cet éclairage sur les poursuites d'études repose sur des enseignements spécifiques de valorisation des compétences, de stratégie de recherche de stage ou d'emploi, de conférences de professionnels, de gestion de projet et par la réalisation d'un stage en cours de cursus.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue des trois années de formation, les étudiants diplômés maîtrisent un potentiel attendu dans les activités professionnelles de l'Administration territoriale, de l'Administration d'État et de l'Entreprise. Ce potentiel concerne la connaissance du secteur d'activité et de son environnement social, économique et politique pour la compréhension des institutions, des politiques et des pertinences d'action ainsi que les compétences techniques indispensables à la réalisation concrète du métier.

Pour la réussite aux concours administratifs, l'accès aux professions exercées au sein d'une administration et l'emploi en entreprise, la formation assure la maîtrise de blocs de compétences sur le fonctionnement des institutions publiques – territoriales, nationales et européennes – le fonctionnement des entreprises, le droit administratif et le droit des affaires (droit des contrats, droit commercial), le contexte socio-économique, le contexte politique, l'économie, la gestion comptable, les règles comptables, la gestion des ressources humaines.

La quasi-totalité des enseignants-chercheurs qui composent le département d'Administration Économique et Sociale réalise des travaux de recherche dans les différentes disciplines qui sont représentées au sein de la formation.

Sans spécialisation prématurée, la Licence d'A.E.S. permet aujourd'hui de candidater à l'ensemble des Masters I de la faculté (Administration Publique, Droit des Affaires, Droit de l'Immobilier) et à ceux relevant des Sciences Economiques et de Gestion.



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE A.E.S.

PREMIÈRE ANNÉE – SEMESTRE 1

SEMESTRE 1					
S1UE1 – Compétences disciplinaires	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Introduction au droit des affaires	22	12	34	6	4
Institutions politiques	22	12	34	6	4
Économie générale	22		22	5	3
Introduction aux institutions européennes	22		22	4	3
Initiation à la gestion	22		22	4	3
Introduction générale au droit	22		22	4	2
S1UE2 – Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Langues au choix : Anglais ou Espagnol		12	12	2	2
Formation à la documentation juridique		4	4	1	1
S1UE3 – Compétences spécifiques	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Histoire de l'Etat à la période médiévale	22		22	3	2
Introduction à l'analyse politique	22		22	3	2
Histoire des faits économiques	22		22	3	2
Économie politique	22		22	3	2
	220	40	260		30

PREMIÈRE ANNÉE – SEMESTRE 2

SEMESTRE 2					
S2UE1 – Compétences disciplinaires	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Institutions administratives	22	12	34	6	4
Droit des contrats	22	12	34	6	4
Comptabilité générale 1	22	12	34	6	4
Économie descriptive	22		22	5	3
Initiation au marketing	22		22	4	3
S2UE2 – Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Langues au choix : Anglais ou Espagnol		12		2	2
S2UE3 – Compétences pré-professionnelles	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Méthodologie et techniques d'expression	22		22	2	2
PPP / Valorisation de l'engagement étudiant	1	8	9	1	1
S2UE4 – Compétences spécifiques	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Histoire de l'administration à la période moderne	22		22	3	2
Vie politique française	22		22	3	3
Grands problèmes politiques internationaux	22		22	3	2
	199	56	255		30

DEUXIÈME ANNÉE – SEMESTRE 3

SEMESTRE 3					
S3UE1 – Compétences disciplinaires	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Droit administratif général 1	22	12	34	6	4
Économie sociale et solidaire 1	22	12	34	6	4
Droit budgétaire	30		30	4	2
Comptabilité générale 2	22	12	34	6	4
Droit commercial	22		22	4	3
Management	22		22	4	3
Droit international public	22		22	3	2
S3UE2 – Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Langues au choix : Anglais ou Espagnol		12	12	2	2
S3UE3 – Compétences pré-professionnelles	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Formation au numérique	6	15	21	2	1
Mieux se connaître et exprimer son parcours / Valorisation de l'engagement étudiant		12	12	1	1
S3UE4 – Compétences spécifiques	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Histoire de l'État contemporain 1	22		22	3	2
Monnaie et financement	22		22	3	2
	212		75	287	30

DEUXIÈME ANNÉE – SEMESTRE 4

SEMESTRE 4					
S4UE1 – Compétences disciplinaires	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Droit administratif général 2	22	12	34	6	4
Droit des finances publiques	30		30	4	3
Problèmes économiques contemporains	22		22	5	4
Croissance et développement	22	12	34	6	4
Droit de la responsabilité	22	12	34	6	4
S4UE2 – Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Langues au choix : Anglais ou Espagnol		12		2	2
S4UE3 – Compétences spécifiques	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Histoire de l'État contemporain 2	22		22	3	2
Droit des sociétés	22		22	3	3
Économie européenne	22		22	3	2
<u>Une matière au choix :</u>					
<i>Économie d'entreprise</i>	22		22	3	2
<i>Droit international spécial</i>	22		22	3	2
	206	48	254		30

TROISIÈME ANNÉE – SEMESTRE 5

SEMESTRE 5					
S5UE1 - Compétences disciplinaires	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Politique économique	22		22	3,5	4
Gestion commerciale	22	12	34	5	4
Droit du travail – relations individuelles	33	15	48	5	4
Droit administratif des biens	22		22	3,5	3
Contrats spéciaux : ventes, prestations de service et mandats	22		22	3,5	3
<u>Un TD au choix :</u>					
<i>TD Droit administratif des biens</i>		12	12	1,5	1
<i>TD Contrats spéciaux : ventes, prestations de service et mandats</i>		12	12	1,5	1
S5UE2 – Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Préparation au CLES Anglais ou Espagnol		18	18	2	2
S5UE3 – Compétences pré-professionnelles	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
<u>Une matière au choix :</u>					
<i>Savoir-faire une candidature efficace pour un recrutement</i>		12	12	1	1
<i>Premiers pas vers l'entrepreneuriat</i>		12	12	1	1
S5UE4 – Compétences spécifiques	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Histoire de l'État au XXe siècle	22		22	3	2
Économie du travail	22		22	3	2
Politique publique de la transition écologique	22		22	3	2
<u>Une matière au choix :</u>					
<i>Droit de la fonction publique</i>	30		30	3	2
<i>Droit fiscal</i>	30		30	3	2
	217	81	298		30

TROISIÈME ANNÉE – SEMESTRE 6

SEMESTRE 6					
S6UE1 – Compétences disciplinaires	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Économie et démographie	22	12	34	5	4
Droit du travail : relations collectives	33	15	48	5	4
Politique sociale	22		22	3,5	3
Economie du risque : assurances et mutualité	22		22	3,5	3
Un TD au choix :					
<i>TD Politique sociale</i>		12	12	1,5	1
<i>TD Economie du risque : assurances et mutualité</i>		12	12	1,5	1
S6UE2 – Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Langues au choix : Anglais ou Espagnol		12	12	2	2
S6UE3 – Compétences pré-professionnelles	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Conférences de professionnels		12	12	1	1
Stage / Valorisation de l'engagement étudiant				1	1
S6UE4 – Compétences spécifiques	CM	TD	Durée totale	COEF	ECTS
Histoire des institutions sociales	22		22	3	2
Économie sociale et solidaire 2	22		22	3	3
Une matière au choix :					
<i>Gestion des ressources humaines</i>	22		22	3	3
<i>Sociologie politique</i>	22		22	3	3
Une matière au choix :					
<i>Economie de la protection sociale</i>	22		22	3	3
<i>Droit de la consommation</i>	22		22	3	3
	187	63	250		30



RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET DES EXAMENS

Dispositions générales

Article 1^{er} - Le présent règlement a pour objet de fixer le régime des études et l'organisation des examens en vue de l'obtention de la licence A.E.S.

Article 2 - La licence A.E.S. est une formation en trois ans organisée en 6 semestres. La licence est obtenue après validation de 180 crédits. Chacun des 6 semestres comporte 30 crédits. Les enseignements sont organisés, dans le cadre de chaque semestre, sous la forme d'unités d'enseignements composées de plusieurs cours obligatoires ou optionnels. Chaque unité est affectée d'un certain nombre de crédits (ECTS).

Article 3- Le programme de formation permet normalement au terme des six semestres la validation de 180 crédits, nécessaires à l'obtention du diplôme national de licence A.E.S. et conférant le grade de licence.

Il permet aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir la délivrance du diplôme d'études universitaires générales, mention A.E.S. (DEUG), sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens.

Il permet également aux étudiants qui le souhaitent de se préparer à une insertion professionnelle rapide ou de poursuivre leurs études en vue du master et du doctorat.

Parcours personnel

Article 4 - Le programme de formation, articulant enseignements obligatoires et enseignements à option est présenté de manière à permettre aux étudiants d'élaborer leur parcours personnel de formation et, au-delà, leur projet professionnel. Un contrat pédagogique sera signé par l'étudiant à cet effet. Ce contrat peut notamment prévoir, en première année, des dispositifs d'accompagnement à la réussite et de renforcement en lien avec l'avis donné par la commission pédagogique de Parcoursup. Un test de positionnement obligatoire sera par ailleurs organisé dès la semaine de rentrée afin d'orienter les étudiants vers ces dispositifs si besoin.

Article 5 - Chaque semestre est constitué par une période de 12 semaines d'enseignement suivies d'une session d'épreuves de contrôle terminal. Au cours de

chaque semestre l'étudiant doit suivre les cours obligatoires en suivant la progression pédagogique déterminée par le programme de formation ; conformément à son projet personnel et professionnel, il choisit les enseignements à option prévus au programme. Ainsi, au cours du premier semestre de formation, l'étudiant doit s'inscrire aux cours obligatoires prévus au programme pour un total de 30 crédits. Au cours des semestres suivants, il s'inscrit normalement à des cours pour un total de 30 crédits.

Les matières choisies par l'étudiant ne peuvent être modifiées, à sa demande, que dans le délai de clôture des inscriptions pédagogiques en ligne (IP WEB).

Organisation des examens

Article 6 - Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées au titre de chacun des semestres.

Article 7 - Le contrôle terminal comporte des épreuves écrites obligatoires pour les matières assorties de TD.

Pour les matières non assorties de TD, le contrôle terminal fait l'objet d'épreuves écrites ou orales selon le choix du professeur responsable de l'enseignement qui en détermine la durée et la nature. Lors de la session de rattrapage, ces matières peuvent faire l'objet d'une épreuve orale.

Article 8 - Afin de donner sa pleine efficacité à l'enseignement pratique et au contrôle continu, l'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire sauf dispense administrative sur justificatif, dispense pouvant valoir pour l'un comme pour les deux semestres. Ces dispenses devront être établies lors de la signature du contrat étudiant mentionné à l'article 4 (les modalités de ces dispenses y sont précisées). Aucune dispense ne peut être accordée pour une matière ne faisant l'objet que de travaux dirigés (langue vivante, PPP...). De la même façon, les matières associées aux compétences préprofessionnelles des semestres 3 et 5 (S3 UE3 et S5 UE3) et celle intitulée « Conférences de professionnel » (S6 UE3) ne peuvent donner lieu à une dispense en raison de leur caractère spécifique d'évaluation.

Les travaux dirigés comportent une séance hebdomadaire de 1 heure 30 par matière. Des épreuves de vérification des connaissances peuvent y être organisées sans que les étudiants en soient préalablement prévenus.

En application de la Charte des Examens de l'Université de Perpignan, la présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiants dispensés d'assiduité. Tout étudiant absent à + de 25% des séances de TD par matière et par semestre (soit plus de

deux séances) sans motif reconnu valable sera noté en absence injustifiée (ABI) sur la matière.

Les justificatifs d'absence recevables (certificat médical, convocation à un examen...) doivent être présentés aux chargés de travaux dirigés dès le retour en TD. Un contrat de travail, même pour une brève durée, n'est pas une justification d'absence : il doit donner lieu à une demande de dispense d'assiduité au moment de la signature du contrat.

Enfin, le chargé de TD se réserve le droit de ne pas accepter toute personne n'ayant pas réalisé le travail demandé en amont, et/ou n'ayant pas présenté sa fiche de présence aux TD dûment remplie, cette absence valant alors une absence injustifiée. **Des sanctions disciplinaires pourront également être engagées en cas de non-respect de ces modalités.**

Article 8 bis – En première année de licence, l'inscription aux travaux dirigés (TD) des unités d'enseignement (UE) de l'UE1 du semestre 1 et de l'UE1 du semestre 2 ne sera autorisée que jusqu'au vendredi précédent la semaine de début des premiers TD. Après cette période, l'étudiant sera soumis au seul régime du contrôle terminal pour les UE susvisées, sauf dérogation accordée par le Doyen de la faculté de droit et des sciences économiques (UFR des SJE).

Article 9 - Les matières composant les unités d'enseignements font l'objet d'un contrôle terminal ou d'un contrôle continu intégral pour les cours magistraux et d'un contrôle continu pour les travaux dirigés.

Article 10 - L'absence justifiée (ABJ) à une épreuve d'examen équivaut à zéro. Le justificatif est à produire avant les délibérations auprès de services de scolarité chargés de le transmettre au président de jury. L'absence injustifiée (ABI) à une épreuve d'examen équivaut à zéro et est considérée comme bloquante pour ce qui concerne le résultat de l'examen.

Une absence à un examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement. Les étudiants dispensés d'assiduité aux travaux dirigés dans une ou plusieurs UE, sur autorisation du Directeur du département d'A.E.S., se présenteront à l'examen terminal. La note alors obtenue se substituera à la note de contrôle continu.

Article 11 - Des mentions sont attribuées par unité d'enseignements et par semestre aux conditions suivantes : obtenir une moyenne pour l'ensemble des notes obtenues au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 pour la mention « assez bien », au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 pour la mention « bien », et au moins égale à 16/20 pour la mention « très bien ».

Article 12 - Toute unité obtenue est définitivement acquise et se voit affectée des crédits correspondants. Les enseignements suivis dans le cadre des programmes d'échanges européens permettent d'obtenir des éléments d'unités. Les étudiants venant d'une autre université française, après avis de la commission pédagogique peuvent obtenir des éléments d'unités.

Article 13 - Les étudiants souhaitant consulter leur(s) copie(s) disposent d'un délai de 5 jours après les délibérations pour en faire la demande auprès du secrétariat du département concerné.

Régime spécial

Article 14 - Un régime spécial d'études est prévu. En effet, les étudiants engagés dans la vie active, ceux qui assument des responsabilités particulières (mères ou pères de famille, responsables associatifs...), les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau, les étudiants engagés dans plusieurs cursus peuvent demander une dispense de contrôle continu, dans le respect des règles fixées par le Conseil d'administration de l'Université. Le bénéfice de l'admission au régime spécial sera déployé dans le cadre de la signature du contrat étudiant (article 4).

Lorsqu'elle est accordée, la dispense est irrévocable pour la durée du semestre ou de l'année universitaire au titre duquel elle a été sollicitée.

Système de compensation

Article 15 - Au sein du parcours de formation, les enseignements constituant un élément constitutif au sein d'une unité d'enseignement sont définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves de vérification des connaissances relatives à ces enseignements, les notes de ces épreuves étant affectées, le cas échéant, des coefficients prévus au programme. On entend par élément constitutif d'une unité d'enseignement soit un cours sanctionné par un contrôle terminal, soit un cours sanctionné à la fois par un contrôle terminal et par des épreuves de contrôle continu. L'acquisition d'un élément constitutif d'une unité entraîne l'acquisition des crédits attribués à cet enseignement. Ces crédits sont capitalisés et inscrits au compte de l'étudiant.

Article 16 - Au sein du parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves de l'unité. L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits attribués à l'ensemble des éléments constitutifs de l'unité, les éléments constitutifs de l'unité auxquels l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne étant obtenus par compensation. Ces crédits sont capitalisés et inscrits au compte de l'étudiant.

Article 17 - Au sein du parcours de formation, l'étudiant peut également bénéficier de la compensation semestrielle. L'obtention de la moyenne cumulative semestrielle permet ainsi d'acquérir par compensation l'ensemble des unités d'enseignement du semestre, ainsi que les crédits attribués à chacune de ces unités. La moyenne cumulative semestrielle est la moyenne des résultats obtenus par un étudiant aux différents enseignements auxquels il s'est inscrit. Elle est obtenue en multipliant les points obtenus à chaque cours par le nombre de crédits (coefficient) affectés, puis en divisant le total ainsi obtenu par le nombre total des crédits contribuant à cette moyenne.

Article 18 - Au sein du parcours de formation, la compensation est également organisée à la fin de chaque année universitaire, sous réserve que l'étudiant, par reconnaissance ou acquisition de crédits, obtienne au moins 60 crédits. La moyenne cumulative annuelle est la moyenne des résultats obtenus par un étudiant aux différents enseignements auxquels il s'est inscrit. Elle est obtenue en multipliant les points obtenus à chaque cours par le nombre de crédits affectés, puis en divisant le total ainsi obtenu par le nombre total des crédits contribuant à cette moyenne.

Article 19 - Le module « projet professionnel personnalisé » est obligatoire pour tous les étudiants au cours du semestre 2. Il fait l'objet d'un contrôle continu ; le travail réalisé au cours des séances est sanctionné par une note qui entre dans le système de compensation. La participation au cours et aux séances des groupes de travail est donc obligatoire. L'absence à deux séances des groupes de travail est sanctionnée à l'examen par la mention absence injustifiée.

Article 20 - Les étudiants inscrits à la matière Formation au numérique (unité S3 UE3) sont également inscrits au certificat informatique et Internet, niveau I, dont ils suivent la formation. Ce certificat atteste que le titulaire possède les compétences visées par le référentiel national et sera obligatoire pour certains concours et pour l'accès à certaines professions juridiques. La note attribuée par le jury du certificat est prise en compte pour l'obtention de l'unité S3 UE3 et entre dans le système de compensation. Ainsi l'étudiant peut obtenir la licence mention A.E.S., malgré l'attribution d'une note inférieure à 10/20 à cette unité. En revanche, dans le cas où la note est inférieure à 10/20, le certificat informatique et Internet, niveau I, n'est pas délivré au candidat.

Etudiants acceptés sur parcoursup en « oui-si » et modules « Objectif réussite »

Les étudiants admis en dispositif « OUI-SI » bénéficieront d'actions d'accompagnement pour leur donner toutes les chances de réussir leurs études.

Ce soutien particulier pourra prendre deux formes selon la formation choisie :

- Dispositif Type 1 : pendant sa première année de licence, l'étudiant devra suivre des modules de remise à niveau méthodologique, disciplinaire, de renforcement linguistique via Ecrit+. Une aide individualisée sur la méthodologie et le contenu des cours sera assurée par des tuteurs étudiants ou des enseignants.
- Dispositif Type 2 : l'étudiant effectuera sa première année de licence en deux ans permettant ainsi d'alléger le volume horaire des enseignements. L'étudiant peut ainsi bénéficier de plus de temps pour acquérir les connaissances et compétences de la première année de licence. Il suivra également les modules de remise à niveau proposés aux étudiants admis en dispositif Type 1.

Ces dispositifs seront définis et validés lors de la signature du contrat étudiant (article 4). Le directeur des études veillera à la bonne application du contrat au moyen d'un suivi individuel.

En début d'année universitaire, tous les étudiants passeront un test de français, de mathématiques et de culture générale. Les résultats obtenus dans ces évaluations permettront d'identifier les besoins spécifiques et d'orienter les étudiants ne relevant d'une acceptation en « oui-si »-mais présentant des pré-requis jugés insuffisants- vers des dispositifs d'accompagnement, s'ils le souhaitent.



STAGE PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

Article 1 - L'étudiant, en dernière année de licence, devra avoir effectué un stage obligatoire d'une durée d'une semaine au minimum, en dehors des périodes d'enseignements, et ce, avant la 1^{ère} session d'examen du semestre 6. L'étudiant a la possibilité de réaliser son stage par anticipation en L1 ou L2.

Article 2 - L'objectif de ce stage est de rendre plus concret le projet individuel de formation de l'étudiant en lui permettant de clarifier ses attentes professionnelles et de mesurer les différentes contraintes qui peuvent y être attachées. Le stage a aussi pour

vocation d'amener l'étudiant à être plus autonome vis-à-vis d'une première démarche auprès d'employeurs potentiels.

Article 3 - Tout en pouvant être accompagné éventuellement par les services universitaires et l'équipe pédagogique, il appartient à l'étudiant d'entreprendre seul ses recherches afin de trouver le lieu d'accueil répondant le mieux à son objectif personnel. Des services dédiés à ces démarches peuvent être sollicités (réseau *alumni*, SIPE, etc.).

Article 4 - L'étudiant « stagiaire », durant son séjour en milieu professionnel, demeure étudiant de l'établissement. Une convention de stage devra donc obligatoirement être signée entre les différentes parties concernées (l'étudiant stagiaire, le responsable de l'entreprise et le directeur de la composante).

Article 5 - L'étudiant garde la liberté d'étendre son stage sur une durée supérieure à celle exigée et/ou d'en effectuer plusieurs, sous réserve que cela ne porte pas atteinte au suivi des enseignements dispensés dans la formation et qu'une convention soit préalablement signée pour chaque période déterminée.

Article 6 - A l'issue de son stage, l'étudiant devra remettre un « rapport de stage ». Ce rapport devra respecter une structure définie par l'équipe pédagogique. Cette normalisation n'ayant d'autre intention que de rationaliser le contrôle et l'attribution des ECTS correspondants et de guider l'étudiant, au mieux dans son travail, afin qu'il puisse retirer un bénéfice maximum de son expérience de stagiaire.

Article 7 - La normalisation du rapport sera consignée dans un document présenté aux étudiants en début de semestre 5. Ce document pourra néanmoins être obtenu, sur simple demande, à n'importe quel stade du cursus de la licence (1, 2 ou 3) afin de laisser à l'étudiant la possibilité d'anticiper, s'il le souhaite, son séjour en milieu professionnel, tout en étant informé des attentes de l'Université.

Article 8 - Le rapport de stage devra être remis par l'étudiant en fin de semestre 6 à une date arrêtée et fera l'objet d'une note donnée par l'équipe pédagogique comptant pour la validation du semestre 6. Cette notation sera affectée de 1 ECTS.

Article 9 - Une dérogation à ce stage obligatoire pourra être accordée à l'étudiant salarié, sur présentation d'un contrat de travail recevable (durée, emploi...). L'étudiant dispensé devra alors déposer, dans les mêmes délais que les étudiants stagiaires, un « rapport d'activité ». De même, les étudiants optant pour le module « Valorisation de l'engagement étudiant » (cf. infra) en troisième année sont dispensés de stage.



VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Le module « Valorisation de l'engagement étudiant » doit permettre aux étudiants de mieux se connaître. Ils sont accompagnés pour prendre du recul afin d'identifier et de développer des compétences transversales issues de leur engagement. Le but étant de pouvoir valoriser ces compétences dans leur cursus de formation et dans le monde professionnel par la suite.

Ce module s'adresse aux étudiants dont l'engagement est reconnu : sapeur-pompier, réserviste opérationnel, service civique, bénévole ou volontaire dans une association, étudiant élu, etc. L'engagement doit être mené sur l'année universitaire en cours et comprendre entre 20h et 30h d'engagement (si quantifiable) ou la réalisation d'une action concrète et conséquente.

Le module « Valorisation de l'Engagement Etudiant » est une option rajoutée au bouquet des modules INSERTION PROFESSIONNELLE de la L1 à la L3 (plus précisément aux semestres 2, 3 et 6). Le choix de ce module se fait lors de l'inscription pédagogique sur la fiche pédagogique. Il est soumis à l'accord préalable des responsables de la formation. L'étudiant devra fournir une attestation de la structure dans laquelle l'engagement est développé. L'attestation d'engagement doit émaner d'une autorité officielle (ex : Service vie étudiante pour les associations étudiantes) et doit être déposée au service de la scolarité de la composante dans laquelle l'étudiant est inscrit. L'étudiant retrouve sur le site internet de l'UPVD (*Accueil / Vie de campus / Vie associative et citoyenneté / Engagement étudiant*) une boîte à outils comprenant : la présentation du dispositif, les contacts, l'attestation vierge à fournir à sa scolarité pour l'inscription, la fiche d'appréciation vierge que son référent doit envoyer directement au SIPE, etc.

Ce module se compose de 2h obligatoire en présentiel de séminaire explicatif : présentation du module, des attendus et du barème d'évaluation. A l'issue de l'année de l'engagement, l'étudiant ayant choisi ce module doit remettre un dossier pour évaluation à sa scolarité. La note apparaît sur le relevé de note terminal. Si l'étudiant souhaite s'inscrire plusieurs fois sur ce module au cours de sa Licence, il doit fournir les dossiers déjà évalués : un même dossier ne peut être évalué qu'une fois.

Ce dossier devra comporter 5 pages où seront appréciés : le descriptif de l'activité et des motivations de l'engagement, l'analyse des compétences acquises, la forme du dossier, l'attestation officielle d'un tuteur obligatoire.



RÉSUMÉ DES ENSEIGNEMENTS

Licence 1^{ère} année :

Semestre 1 :

Introduction au droit des affaires : L'étude du droit des affaires suppose de définir tout d'abord les acteurs de la vie des affaires (entrepreneurs individuels, sociétés civiles et commerciales, associations...), ensuite les instruments mis à leur disposition, c'est-à-dire les biens (fonds de commerce, immeuble...) et les contrats (vente, bail, entreprise, transport, franchisage, concession...), et enfin les contraintes de la vie des affaires (concurrence, consommation, environnement, fiscalité...).

Institutions politiques : Il s'agit de donner une présentation synthétique des grands principes constitutionnels et des institutions politiques. Sont abordés pour cela les bases constitutionnelles de l'Etat de droit, les développements et les mutations du droit constitutionnel en France et dans certains Etats étrangers.

Economie générale : Ce cours est conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance des caractéristiques et du fonctionnement de l'économie française (économie marchande, économie publique, économie sociale et solidaire) et de ses entreprises (entreprises de capitaux, entreprises de personnes, entreprises individuelles), une maîtrise des principales théories économiques et des concepts économiques de base ainsi qu'une bonne connaissance des données économiques et des grandes questions économiques liées à l'actualité.

Introduction aux institutions européennes : L'objet de ce cours est de présenter l'histoire de la construction européenne et d'étudier l'évolution, la structure et les fonctions des principales organisations européennes que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. L'objectif du cours est de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances institutionnelles nécessaires à la compréhension de l'influence des droits européens sur le droit français qu'ils constatent lors de l'étude d'autres matières.

Initiation à la gestion : Ce cours a pour objectif de présenter ce qu'est concrètement une entreprise et les différents aspects de sa gestion. Il abordera aussi les enjeux multiples liés à la gestion de toute entreprise (connaissance de l'environnement, analyse de la concurrence, définition de la stratégie, positionnement sur son marché) et à

l'organisation des ressources (gestion de la production, des approvisionnements, de l'information...).

Introduction générale au droit : ce cours permet de découvrir la matière juridique et d'anticiper la formation à venir. Selon, l'étudiant peut être convié à une approche philosophique (droit naturel et positivisme), historique (ancien droit, droit intermédiaire et droit moderne) ou politique (systèmes de droit) ; en tout état de cause la notion de droit (Droit objectif et droits subjectifs) et sa mise en œuvre (preuve, interprétation, procédure...) constituent les deux piliers de cette matière.

Histoire de l'Etat à la période médiévale : Ce cours explique comment, alors que l'autorité est accaparée par les seigneurs de la féodalité, l'Etat monarchique parvient progressivement à se reconstituer en s'appuyant sur l'émergence de lois fondamentales nécessaires à sa légitimité légale ainsi que sur une légitimité religieuse indispensable à la période moderne. Il fait encore état du passage d'une souveraineté théorique à son affirmation réelle vis à vis des puissances étrangères et sur la population.

Introduction à l'analyse politique : Le cours d'introduction à l'analyse politique se propose d'initier l'étudiant aux rudiments de la science politique en définissant le pouvoir politique, l'Etat, les régimes politiques, les partis politiques. Par ailleurs, il expose également les mécanismes de la socialisation politique.

Histoire des faits économiques : Ce cours a pour objet de retracer l'histoire des faits économiques du monde occidental, partant de l'économie antique romaine jusqu'à la société industrielle contemporaine. Les grandes phases et les tournants marquants de l'économie européenne ainsi que leurs caractéristiques seront donc approfondies à travers les questions essentielles que sont la démographie, l'agriculture, l'industrie, la monnaie, les techniques, les échanges, la croissance.

Economie politique : Le cours d'économie politique vise à présenter les grands discours tenus par les économistes d'hier et d'aujourd'hui. À partir de la présentation des grandes écoles de pensée, il s'agit d'appréhender l'objet même de l'économie politique et de voir ses évolutions. Un accent particulier sera mis sur les discours actuels.

Semestre 2 :

Institutions administratives : Le cours a pour objectif de donner aux étudiants une vision globale de l'organisation publique française bâtie autour de l'opposition centralisation/déconcentration. La connaissance de ces institutions est indispensable pour appréhender la finalité et la mise en œuvre du droit public d'une part et pour donner une vision aussi exacte que possible que l'action publique de l'autre.

Ce cours est conçu en prolongement du cours de droit constitutionnel dispensé annuellement en L1, en complément du cours de droit administratif de L2 et en prélude au cours de droit des collectivités territoriales.

Droit des contrats : Le cours traite principalement de la théorie générale du contrat, tant dans sa formation que dans ses effets à l'égard des parties et des tiers. Ce cours est indispensable pour les étudiants qui envisagent de passer des concours administratifs.

Comptabilité générale 1 : Ce cours vise à donner aux étudiants les bases de la comptabilité générale de l'entreprise, d'une part, en leur apprenant les éléments indispensables à la compréhension de la logique de la comptabilité, d'autre part, en les rendant capables de lire les principaux documents comptables et financiers. On retrouvera notamment les notions suivantes :

Le principe de comptabilité en partie double

L'organisation du travail comptable

Le Plan Comptable Général (organisation et classes de comptes)

Les flux (principes et analyse)

Les écritures comptables

La Taxe sur la valeur ajoutée

Les documents courants (le journal, le plan comptable, le grand livre)

Les documents de synthèse (la balance, le bilan, le compte de résultat, l'annexe)

Les immobilisations et leur amortissement

Economie descriptive : ce cours a pour objectif de présenter les principaux concepts et mécanismes de base nécessaires à la description du fonctionnement des économies. Il s'agira notamment de mobiliser des outils statistiques permettant de mieux appréhender la dynamique de croissance des pays, les finances publiques, les inégalités, les évolutions démographiques, ou encore les agrégats relatifs aux instruments monétaires et financiers.

Initiation au marketing : : Ce cours présente les concepts clés du marketing accompagnés de l'exposé des différentes périodes influençant l'appréhension et la mise en œuvre du marketing. Plusieurs définitions du marketing sont proposées avec les différentes conceptions liées à la notion. Les approches du marché et de la demande sont exposées. L'étude de marché est ensuite présentée avec le détail des différents types d'études, puis les méthodes qualitatives et quantitatives permettant de les mener sur le terrain. Des exercices d'applications au marketing sont proposés et détaillés auprès des étudiants

Histoire de l'administration à la période moderne : Ce cours expose qu'une fois la souveraineté royale restaurée, la monarchie s'applique rapidement à imposer

l'absolutisme, et, s'appuyant sur une doctrine affirmant que l'autorité doit être détenue par un seul, définit l'étendue des droits du roi et obtient par la lutte des victoires décisives sur tous les acteurs politiques pouvant lui faire ombrage. La monarchie absolue sait encore développer une administration qui lui est propre comme instrument indispensable à son autorité jusqu'à sa brusque chute en 1789.

Vie politique française : Ce cours se propose d'initier l'étudiant à la vie politique française, à ses particularités (place de l'Etat, rôle de la haute fonction publique) tout comme il se penchera sur ses grands acteurs (les partis politiques, les think-tank, les groupes de pression, certaines associations...).

Grands problèmes politiques internationaux : L'objectif du cours de ce premier semestre est de livrer aux étudiants des clefs pour comprendre leur environnement international. Le monde a rapetissé sous l'effet de la rapidité des transports et plus encore avec l'apparition de médias planétaires autorisant une information en temps réel. Les problèmes ne s'internationalisent plus : ils se mondialisent. Ces processus vont de pair avec une complexification des discours et des enjeux et une multiplication des acteurs qui sont partie prenante du système international. Cette première approche consiste donc à donner du sens à ces discours en les reliant aux grands courants théoriques de la science politique, et en présentant la diversité des protagonistes de la sphère internationale. Les étudiants auront ainsi la capacité de mieux décrypter le monde auquel ils appartiennent et, pourquoi pas puisque le cas s'est déjà trouvé, pourront-ils envisager de donner à leur carrière une orientation internationale.

Licence 2^{ème} année

Semestre 3 :

Droit administratif général 1 et 2 : Souvent « envisagé comme le droit applicable aux personnes publiques (collectivités publiques ou établissements publics), le droit administratif n'est pas à strictement parler le droit de l'administration » (J.-L. Autin et C. Ribot). Pratiqué par chacun d'entre nous dans les actes de la vie quotidienne, il est le « droit des administrés ». Autonome, inégalitaire, et essentiellement prétorien, ce droit s'applique à l'action de l'administration. Il vise à l'encadrer afin d'en assurer le contrôle.

Economie Sociale et solidaire 1 :

Ce cours est conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance théorique, conceptuelle et méthodologique de l'économie sociale et solidaire. Il visera à montrer comment la dimension sociale et solidaire impacte l'économie, l'entreprise, les salariés, les consommateurs, les épargnants et les investisseurs. Plus précisément, ce cours permettra : 1) d'acquérir des connaissances sur les principaux courants sociopolitiques et socioéconomiques de l'économie sociale et solidaire ; 2) d'acquérir des connaissances économiques et juridiques sur les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les entreprises d'utilité sociale et les entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique ; 3) de repenser l'entreprise de l'économie sociale et solidaire à l'aune de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de la Loi Pacte.

Droit budgétaire : Les finances de l'État peuvent être analysées par une double perspective : comme un domaine de production du discours politique, mettant en lutte des logiques partisans, et établissant le discours politique dominant de notre temps. Les finances de l'État sont aussi structurées par le droit budgétaire, dont l'objet central est la mise en scène des stratégies politiques. Un cours central pour la préparation des concours administratifs.

Comptabilité générale 2 : Ce cours constitue la continuité du cours de la première année vise à approfondir les opérations de comptabilisation des opérations courantes, d'inventaire et de fin d'exercice.

On retrouvera notamment les notions suivantes :

La TVA

Les opérations d'achat et de vente

Les réductions commerciales et financières

Les effets de commerce

Les charges liées au personnel

Les immobilisations, l'amortissement, les dépréciations

Les provisions

L'analyse fonctionnelle du bilan

L'analyse fonctionnelle du compte de résultat

Les investissements

Droit commercial : La notion d'entreprise commerciale, l'activité commerciale de l'entreprise, les outils juridiques mis à sa disposition : biens matériels de l'entreprise et biens immatériels (fonds de commerce, propriété commerciale et propriétés intellectuelles). Initiation aux contrats commerciaux. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés par la vie économique.

Droit international public : L'objectif du cours est de permettre la connaissance et maîtrise des sources du droit international et européen, telles que les traités, la coutume internationale et les résolutions des organisations internationales, ainsi que de ses règles principales et de ses acteurs (États, organisations internationales, mais aussi individus et ONG).

Management : Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances globales sur le management, avec d'une part, une approche historique du management (écoles classiques, des relations humaines, systémique et contingente), et d'autre part, une explication des concepts clés (notions de structure, de stratégie, modèles d'analyse, etc) ainsi qu'une analyse des enjeux liés à l'actualité du monde du travail (télétravail, entreprise libérée, ...). Un travail sur les éléments essentiels de la Gestion des Ressources Humaines sera également réalisé.

Histoire de l'Etat contemporain 1: Après la chute de l'absolutisme, en 1789, la France est la scène de violents conflits civils et d'affrontements politiques qui imposeront république, césarisme et monarchie modérée. Ce cours a donc pour objet de retracer les événements qui précipitent la réorganisation répétée des pouvoirs jusqu'en 1848, et de faire état des principales constitutions et institutions qui en sont l'expression.

Monnaie et financement : Le cours Monnaie et financement vise à appréhender la place et le rôle de la monnaie dans les sociétés actuelles. Il s'agit de présenter à la fois les évolutions historiques mais aussi les débats économiques concernant la monnaie. Le cours présente les grands mécanismes de financement de l'économie et des principaux agents économiques, en mettant l'accent sur le rôle du système bancaire et des marchés financiers.

Semestre 4 :

Droit administratif général 2 : voir résumé 3^{ème} semestre

Droit des finances publiques : Les finances publiques spéciales (les finances communautaires et sociales) révèlent les développements du secteur économique et financier, propres à la restructuration de l'État contemporain. La théorie générale de l'impôt permet d'aborder la question centrale des recettes publiques et de leur poids économique. Un cours central pour la préparation des concours administratifs.

Problèmes économiques contemporains : La conception classique de l'entreprise est questionnée par l'émergence et la prise en compte de nouveaux concepts et démarches fortement inspirés par l'idée que la performance financière (à court terme) et les intérêts des actionnaires ne sont pas les uniques objectifs légitimes d'une entreprise. La volonté de placer la responsabilité au cœur de l'entreprise fait suite aux dérives de la financiarisation des entreprises de droit commercial et questionne les entreprises sur leur rôle dans la société. Dès lors, pour concilier la performance économique avec la préservation des intérêts généraux de la société, l'économie de marché, l'économie publique et l'économie sociale et solidaire doivent repenser la fonction de l'entreprise, de la consommation et de l'épargne dans la société ainsi que le système d'information comptable.

Croissance et développement : Le cours vise à étudier les mécanismes à la base du processus de croissance et de développement, les enjeux liés à ces deux notions, les théories attenantes, en intégrant également les concepts issus de l'économie de l'environnement avec la notion de développement durable, mais aussi les concepts de l'économie internationale, ou encore les réflexions concernant les modèles de société post-croissance.

Droit de la responsabilité : Le cours porte sur les délits et quasi-délits : faute, fait des choses, fait d'autrui et régimes spéciaux de responsabilité. Ce cours est indispensable pour la préparation des concours administratifs.

Histoire de l'Etat contemporain 2 : A partir de 1848, le cycle républicain, césarisme se renouvelle mais après la défaite de Sedan en 1870, il faut repenser le pouvoir et tandis que les monarchistes remportent les élections par la promesse de la paix avec Bismarck, les républicains s'organisent. Une nouvelle émeute parisienne, violemment réprimée, Adolphe Thiers, la rupture légitimistes-orléanistes et le régime penche bientôt en faveur de la République qui triomphe. Comme au semestre précédent, cet enseignement traite

des grands événements mais qui marquent ici la période de la seconde moitié du XIXe et du début du XXe siècle ainsi que de la constitution et des institutions publiques françaises.

Droit des sociétés : Il s'agit d'étudier les différentes formes de sociétés commerciales et leurs règles fondamentales, la forme juridique de l'entreprise commerciale, les différentes formes de sociétés, les structures associatives et les coopératives afin de comprendre leurs règles de constitution, de fonctionnement et de dissolution.

Economie européenne : Le cours d'Économie européenne vise à présenter les grandes orientations des politiques économiques de l'Union européenne (UE). Il présente une description de la situation économique et sociale des pays de l'UE et des perspectives dans ces domaines. Le cours fait le lien entre les débats théoriques les orientations économiques de l'UE.

Economie d'entreprise : Ce cours s'attache à étudier l'entreprise et la notion de pouvoir à l'intérieur de celle-ci. On y aborde les relations de pouvoir propres à toute organisation et les théories économiques attenantes. En outre, on se focalisera aussi sur le concept de gouvernance, en évoquant notamment la notion de conseil d'administration et les enjeux qui y sont liés. Une approche concrète sera réalisée en cours, en permettant aux étudiants d'avoir une réflexion personnelle sur leur pratique du concept de pouvoir, à travers différents exercices.

Droit international spécial : Cet enseignement présente le champ d'application de la matière et sa portée (internationale et interne). Il évoque l'ensemble des problématiques actuelles relatives à la transformation de la société internationale.

Licence 3^{ème} année :

Semestre 5 :

Politique économique : Créer afin de pouvoir redistribuer mais redistribuer plus pour pouvoir créer davantage. La diversité des thèmes abordés dans le cours de politique économique traduira un désir permanent d'explicitier l'interdépendance qui doit exister entre efficacité et équité économique. Le souci d'équité conduira à s'intéresser à la pertinence des politiques (souvent sociales) qui assurent une redistribution de la richesse alors que le souci d'efficacité incitera à analyser celle des politiques publiques qui visent à favoriser la création de la richesse.

Gestion commerciale : Le cours a pour objectif de présenter les différentes méthodes d'analyse de coûts, et de comprendre les techniques visant à optimiser l'utilisation des ressources de l'entreprise, et la communication. Les étudiants seront mis en situation concrète de communication interpersonnelle à travers différents exercices pratiques. Le TD de Gestion commerciale sera notamment l'occasion de monter un projet de création d'entreprise ou d'association, en équipe.

Droit du travail : relations individuelles : l'embauche, les contrats et modalités contractuelles, le pouvoir de direction de l'employeur. Les conflits individuels. Initiation à la gestion des conflits.

Droit administratif des biens : L'enseignement du droit administratif des biens amène à étudier l'ensemble des moyens matériels dont disposent les personnes publiques pour accomplir leurs missions. Après avoir examiné, dans un premier temps, les contours du droit de la propriété publique (à travers notamment la notion de « domaine » qui regroupe les différents biens des personnes publiques), il conviendra d'aborder d'autres notions essentielles de la matière : les notions de travaux publics et d'ouvrages publics, mais également l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Contrats spéciaux : ventes, prestations de service et mandats : Le cours de droit des contrats spéciaux s'attache à décrire, avec exhaustivité et rigueur, tant la mise en place, que la mise en œuvre, de contrats économiquement et fonctionnellement essentiels à la pratique quotidienne, comme professionnelle : vente, prestation de services et mandat. Cette discipline juridique se veut, en outre, le prélude indispensable à la parfaite compréhension et maîtrise de la technique contractuelle, de même que l'un des soubassements avérés du droit de la consommation et de la distribution. "

Histoire de l'Etat au XXe siècle : Ce cours a pour objet de retracer l'histoire constitutionnelle et administrative de 1914 à 1958 en la replaçant dans son contexte politique et événementiel : la IIIe République à partir de 1914, confrontée à la guerre puis troublée par le multipartisme et l'instabilité gouvernementale, la loi constitutionnelle de juillet 1940, l'organisation des pouvoirs (régime provisoire, projet de constitution de 1944), le référendum de 1945 sur l'élection d'une assemblée constituante, la constitution de 1946, dans une période où deux guerres mondiales font exploser les relations internationales, où l'Administration connaît une évolution profonde de la fonction publique qui n'est plus sujet mais partenaire, où les libertés fondamentales et les droits fondamentaux sont réaffirmés plus fortement en 46.

Economie du travail : Ce cours traitera des problématiques liées à l'économie et au marché du travail. Il s'agira pour les étudiants d'acquérir les compétences méthodologiques et de se former aux outils de l'analyse appliquée à l'économie du travail. L'enseignement aura pour objet : 1) d'analyser les déterminants du travail ; la formation des salaires dans le cadre des approches néoclassique et keynésienne ; 2) d'analyser les nouvelles méthodes économétriques en économie du travail.

Politique publique de la transition écologique : Ce cours initiera l'étudiant aux fondamentaux de la transition écologique. Après avoir situé et défini ce concept, il fera état de sa mise en œuvre pratique (intervention de différents acteurs de profils différents, introduction du temps long, déclinaison géographique diverse...), en particulier au sein des institutions publiques. Une attention particulière sera portée aux politiques menées localement au sein de la région Occitanie.

Droit des fonctions publiques : Le droit de la fonction publique a pour objet l'étude du droit commun aux trois fonctions publiques (de l'Etat, des collectivités locales, et hospitalière). Seront abordés la diversité humaine et statutaire de la fonction publique, les conditions d'accès aux emplois publics et le déroulement de la carrière, les droits et obligations des fonctionnaires, le régime disciplinaire.

Droit fiscal : Le droit fiscal est la discipline juridique en prise avec l'actualité relative aux impôts et aux taxes, supportés par les contribuables, personnes physiques et personnes morales, implantés sur le territoire français. Sont abordés, dans ce cours semestriel de 30 h, à la fois sous les angles théorique et pratique (exercices), la notion d'impôt, l'imposition des revenus (IR et IS), l'imposition de la dépense (TVA) et l'imposition du capital (ISF et droits de mutation).

Semestre 6 :

Economie et démographie : le cours Économie et démographie met en évidence les incidences de la démographie sur l'économie et celles de l'économie sur la démographie. À partir de la présentation des grands indicateurs de la démographie, il s'agit de voir les liens avec les principales problématiques économiques, comme la croissance, le chômage ou encore la protection sociale.

Droit du travail : relations collectives : Le droit des relations collectives de travail est chargé de régir les relations au sein de l'entreprise entre l'employeur, les représentants du personnel et les salariés, en fixant d'une part, les conditions dans lesquelles par exemple, les syndicats, les comités d'entreprise peuvent avoir un rôle à jouer, et d'autre part, les modes d'action collective, que ce soit pacifiquement par la voie des conventions collectives, ou bien dans la colère, par la voie de l'exercice du droit de grève.

Politiques sociales : L'analyse des politiques sociales impose une présentation historique du phénomène (nécessités sociale et sanitaire du gouvernement, consubstantialité à la naissance des villes, etc.) En opérant la distinction protection sociale et politiques sociales, on met à jour les transformations de l'action publique de l'État protecteur. Les institutions se publicisent et se décentralisent. Les actions sont de plus en plus spécialisées et fonctionnalisées (protection, prévention, intervention).

Economie du risque : assurances et mutualité : Ce cours a pour objectif de présenter les diverses branches du secteur des assurances et de la mutualité (assurance des personnes, dommages aux biens, contrats d'assurance spécifiques) et vise à présenter les mécanismes économiques de couverture du risque.

Conférences de professionnels de l'économie sociale et solidaire : L'objectif des conférences est triple : 1) approfondir la connaissance de cette économie au travers de témoignages d'acteurs de terrain. Nous mettrons ainsi en évidence le pluralisme des profils d'entrepreneurs et le pluralisme des modes de gouvernance et de gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire ; 2) appréhender les difficultés des chefs d'entreprises auxquelles ils sont confrontés pour concilier « business et intérêt collectif » ; 3) montrer aux étudiants que la création d'entreprise est un moyen de s'insérer professionnellement en donnant du sens à leur travail.

Histoire des institutions sociales : Cet enseignement propose d'analyser les institutions sociales de l'antiquité à l'époque contemporaine. Sont ainsi notamment envisagés les mesures sociales à caractère économique de l'empire romain, les pratiques de la charité dans la cadre des constructions hospitalières.

Économie sociale et solidaire 2 : Ce cours est conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance des innovations en matière de gouvernance et de gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Plus précisément, ce cours permettra d'acquérir des connaissances sur la gouvernance et la gestion : 1) des associations et des coopératives ; 2) des banques coopératives et mutualistes ; 3) des organismes de finance solidaire ; 4) des entreprises du commerce équitable international, national et local.

Droit de la consommation : Le cours de droit de la consommation s'intéresse, dans un premier temps, à la notion de consommateur pour la distinguer de celle de professionnel. Il traite, ensuite, de différents contrats de consommation (crédit, vente, etc.) permettant de montrer comment notre droit protège le consommateur. Enfin, il s'intéresse à quelques aspects répressifs du droit de la consommation (fraudes, publicité de nature à induire en erreur, etc.).

Economie de la protection sociale : Ce cours a pour objectif de décrire et d'analyser les enjeux économiques majeurs auxquels sont confrontés les systèmes de protection sociale en France et en Europe : les contraintes pesant sur les finances publiques, le développement des nouvelles formes d'emploi ou encore les dynamiques démographiques (vieillesse de la population, modification des structures familiales). Une attention particulière sera portée aux débats et controverses qui sous-tendent les réformes passées ainsi que les évolutions futures des systèmes de protection sociale.

Sociologie Politique : Ce cours se centrera plus spécifiquement sur les caractéristiques politiques et sociologiques des acteurs politiques et sociaux en France, en mobilisant les approches et les analyses de la science politique. Il abordera des thèmes relevant des mobilisations politiques et sociales, de la participation citoyenne, de l'action publique et de la sociologie électorale.

Gestion des ressources humaines : La gestion des ressources humaines consiste à faire en sorte que l'entreprise ou l'organisation à laquelle on s'intéresse dispose en temps voulu des personnels dont elle a besoin. On s'intéresse, entre autres, à l'identification et à la mesure des effectifs et des compétences dont l'entreprise peut disposer, à leur gestion prévisionnelle, et enfin à l'optimisation de ces ressources permettant une production la plus performante possible. Les différents thèmes essentiels de la GRH seront abordés et étudiés dans ce cours.

Précisions concernant les TEDS :

Transition Ecologique pour un Développement Soutenable

Différents dispositifs seront mis en place au cours des trois années de Licence pour permettre aux étudiants d'acquérir un socle de connaissances et de compétences sur la transition écologique pour un développement soutenable.

